

ENTENTE RELATIVE À L'ARBITRAGE

INTERVENUE ENTRE

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX**

ET

LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CSN)

NOVEMBRE 2016

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Les dispositions nationales de la convention collective signée le 4 juillet 2016 et liant,
d'une part,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
et, d'autre part,

LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CSN)

sont modifiées de la façon suivante :

1. Les arbitres suivants sont retirés des listes au paragraphe 11.04 :

Pour le secteur Est :

- Beaulieu, Francine

Pour le secteur Centre :

- Choquette, Robert
- Ladouceur, André

Pour le secteur Ouest

- Abramowitz, Marc
- Doré, Jacques
- Fortier, Diane
- Frumkin, Harvey
- Jobin, Carol
- L'Heureux, Joëlle

2. Les arbitres suivants sont retirés de la liste au paragraphe 11.30 :

- Abramowitz, Marc
- Beaulieu, Francine
- Choquette, Robert
- Doré, Jacques
- Fortier, Diane
- Frumkin, Harvey
- Jobin, Carol
- Ladouceur, André
- L'Heureux, Joëlle

3. Les arbitres suivants sont ajoutés aux listes au paragraphe 11.04 :

Pour le secteur Centre :

- Côté, Robert
- Houde, Rosaire S.

Pour le secteur Ouest :

- Bertrand, Richard
- Brière, Jean-Yves
- Massicotte, Nathalie
- Ménard-Cheng, Nancy
- St-Georges, Andrée

4. Les arbitres suivants sont ajoutés à la liste au paragraphe 11.30 :

- Bertrand, Richard
- Brière, Jean-Yves
- Côté, Robert
- Houde, Rosaire S.
- Massicotte, Nathalie
- Ménard-Cheng, Nancy
- St-Georges, Andrée

La présente entente entre en vigueur le quatorzième jour suivant sa date de signature.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ, LE 30^e jour de novembre 2016.

**LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX (CSN)**

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX**



Josée Marcotte



Josée Doyon



Xavier M. Milton



Mélanie Bisson